



GUIDE DE L'ESCRIMEUR

du

MASQUE DE FER DE LYON



LES DIFFERENTS COURS

COURS DEBUTANT : l'élève suit les cours débutants pendant deux années. Cours collectifs 1 à 2/semaine. Les cours sont « à la pointe sèche ».

COURS PERFECTIONNEMENT : avoir au moins 2 années de pratique et selon avis du Maître d'Armes. L'élève perfectionne sa technique, sa tactique et son physique, au travers les leçons collectives et/ou individuelles. Cours collectifs 1 à 2/semaine. Les cours à la pointe sèche et/ou électrique. Fleuret et/ou épée.

COURS COMPETITION : l'élève intègre ces cours pour pratiquer régulièrement la compétition dans sa catégorie et en sur classement. Cours collectifs 1 à 3/semaine. L'élève bénéficie des conseils technico- tactiques, avec leçons individuelles et / collectives. Les cours sont à l'électrique.

LE MATERIEL

Dans les cours débutants et perfectionnements, le matériel « pointe sèche » (arme, veste, masque) est prêté par le club.

Dans les cours perfectionnement et compétition le matériel « pointe sèche » (arme, veste, masque) est prêté par le club. Le matériel électrique (pantalon, veste, sous veste, cuirasse électrique, arme, masque, fil de corps) peut être acquis de 3 manières :

- **La location** : service proposé par le club, dans la limite des tailles en stock. Se renseigner auprès de l'accueil. La location existe à l'année (vivement conseillée) ou pour chaque compétition (risque de ne pas trouver sa taille !).
- **La vente de matériel neuf** : le club est revendeur d'Esgrime Diffusion (fournisseur de matériel). Nous proposons tous les articles d'esgrime avec un prix négocié de -20% sur le prix public (hors ligne Adidas). Voir le catalogue à l'accueil.
- **La vente de matériel d'occasion** : à l'entrée du club possibilité de consulter et de déposer des annonces de matériel d'occasion. Possibilité aussi de vendre et d'acheter lors de la bourse du club, en début de saison.

LES BLASONS

Le blason en esgrime atteste des connaissances acquises en cours, ainsi que de la maîtrise technique. Ce n'est pas un examen qui montre le niveau en match (comme la compétition). Au Masque De Fer il existe 8 blasons :

Blanc : baby esgrime 5-6 ans

Jaune 1^{ère} partie : avoir au moins 7 ans. 1^{ère} année d'esgrime.

Jaune 2^{ème} partie : 2^{ème} année d'esgrime.

Rouge 1^{ère} partie : 3^{ème} année d'esgrime.

Rouge 2^{ème} partie : 4^{ème} année d'esgrime.

Bleu 1^{ère} partie : 5^{ème} année d'esgrime. Obligatoire pour tirer les compétitions minimales « filières horizon Fête des Jeunes »

Bleu 2^{ème} partie : 6^{ème} année d'esgrime.

Vert : 7^{ème} année d'esgrime. Jeune arbitre -> donne droit : formation arbitre départemental et initiateur

LA COMPETITION

Le calendrier des compétitions de chaque catégorie est affiché dans le couloir d'entrée, sur le panneau réservé à la catégorie. Les compétitions ont lieu le week-end. Pour participer à une compétition il est demandé de s'inscrire 2 semaines à l'avance et de s'équiper. Un compétiteur doit se procurer, soit par la location (dans la limite des tailles en stock) soit par l'achat, l'ensemble de l'équipement (chaussettes, pantalon, veste, sous veste, cuirasse électrique, arme, gant, masque, fil de corps).

Les compétitions inter club ont un droit d'engagement qui varie en fonction de l'organisateur à régler sur place.

POINTS IMPORTANTS :

- Δ **TAILLES DE LAMES** : poussins-pupilles lame 0//benjamins lame 2// à partir de minime lame 4 ou 5 (conseillé par les Maîtres d'Armes)
- Δ **SOUS CUIRASSE** : à partir de la catégorie minime la sous veste est obligatoirement FIE 800NW. Les benjamins peuvent tirer en compétition « benjamin » avec une sous veste FFE 350NW, mais doivent se procurer une FIE pour tirer en sur classé « minime ». Pour éviter les complications, nous conseillons aux compétiteurs benjamins qui veulent tirer en sur classé d'acheter une sous veste FIE, qu'ils garderont dans les catégories suivantes.

QUAND INVESTIR DANS SON MATERIEL

Par ordre de priorité:

- ♣ Gant : 1^{ère} année de pratique
- ♣ Masque : 2^{ème} année de pratique
- ♣ Pantalon: 3^{ème} année de pratique
- ♣ Veste : 4^{ème} année de pratique
- ♣ 2 Armes électriques et 2 fils de corps : 5^{ème} année de pratique et compétiteurs réguliers à partir de la catégorie pupille
- ♣ Sous veste FIE : 6^{ème} année de pratique
- ♣ Cuirasse électrique si pratique du fleuret électrique : 7^{ème} année de pratique
- ♣ Petit matériel de réparation : dès la pratique régulière de la compétition